



SAUJON

Dynamisme et Equilibre

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

---

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

---

**PRESENTS** : A l'ouverture de la séance : 21 Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur DAUDENS représenté par Monsieur FERCHAUD

Madame ISNARD représentée par Madame GUITARD

Monsieur MOREL représentée par Madame TISON

Madame BESSON représentée par Madame PREVOT

Monsieur DESCOTE représenté par Monsieur GENYK

**ABSENTS EXCUSES** :

Monsieur RIVIERE

Madame SALVY

**EST EGALEMENT PRESENTE** :

Madame BOTTON, Attaché Territorial

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Michèle BOURSIER

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- \* Approuve, par 1 abstention et le reste pour, le procès-verbal de la séance du 31 août 2017,
- 1. prend acte de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et de la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet,
- 2. approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la CARA au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Compétence GEMAPI et modification de la rédaction de la compétence des gens du voyage,
- 3. approuve, à l'unanimité, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités économiques entre les communes de Saint Sulpice de Royan, Sablonceaux, Royan, Saint Romain de Benet, Epargnes, Corme-Ecluse et la CARA, nécessaires à l'exercice de la compétence,
- 4. approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CARA réunie le 27 septembre 2017 concernant le transfert de la compétence en matière de « zones d'activités économiques,
- 5. approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CARA réunie le 27 septembre 2017 concernant le transfert de la compétence « la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,
- 6. émet, à l'unanimité, un avis favorable de principe sur le projet de centrale photovoltaïque sur les parcelles C 289 et C 1672 appartenant à la commune de Saujon, au lieu-dit Renclos de la Chagnasse,